

RABAT – 13 Novembre 2007

**SEMINAIRE
BANQUE MONDIALE –
DIRECTION GENERALE
DES COLLECTIVITES
LOCALES**

**ORGANISATION ET FINANCEMENT
DES TRANSPORTS PUBLICS
EN FRANCE**

*Patrick LABIA (Ministère de l'Ecologie, du Développement
et de l'Aménagement durables)*

I- Le transport public de voyageurs en France

(chiffres d'affaires 2005)

Chiffre d'affaires global : 20 500 M€

- Trains grandes lignes : 6 200 M€
- Trains régionaux (TER) : 2 900 M€
- Bus interurbains : de l'ordre de 1 500 M€
- Transports publics en Ile-de-France : 6 000 M€
 - Chiffre d'affaires RATP : 3 300 M€
 - Chiffre d'affaires SNCF (Transilien) : 2 200 M€
 - Chiffre d'affaires OPTILE : 500 M€
- Transports urbains de province : 3 900 M€

Environ 70% du chiffre d'affaires global est réalisé par des entreprises nationales ou leurs filiales

Les enjeux financiers

- **Besoin de financement global annuel (exploitation et investissements) :**
 - Ile-de-France : 7,4 Mds €(2005)
 - Agglos de Province : 6,3 Mds €(2005)
- **L'exploitation représente :**
 - un peu plus de 80% du budget global en IDF
 - un peu plus de 60% en moyenne dans les autres agglos
- **Ordre de grandeur du coût des investissements :**
 - Métro : > 75 M€/ Km
 - Tramway : 20-35 M€/ Km
 - Bus en sites propres : ~ 5-10 M€/ Km

4 sources de financement

- Les clients (tickets et abonnements)
- Les employeurs : versement de transport et prise en charge en RIF de la moitié du coût des abonnements domicile travail
- Les budgets locaux et les prêts
- Les subventions de l'Etat

Le versement transport (VT)

- Taxe payée par les employeurs (publics ou privés) employant plus de 9 salariés et situés dans un PTU de plus de 10 000 habitants et sur la totalité de l'Ile de France
- Le taux de VT est fixé par l'AOTU ou par le STIF (dans la limite d'un plafond fixé par la loi : de 0,55% à 2,6% de la masse salariale). L'AOTU perçoit le produit du VT
- En 2005, le produit total du VT était de 5 028 M€:
 - Ile-de-France : 2 631 M€(hors remboursement par l'employeur de la carte orange : 600 M€) ; soit 35 % du budget global des transports collectifs en Ile-de-France
 - AOTU de province : 2 397 M€; soit un peu plus de 35 % du budget global des AOTU de province

II- L'autorité organisatrice du transport urbain en Ile de France

Dans les années 60-70 : syndicat des transports parisiens (devenu Syndicat des transports d'Ile de France en 2001)

Conseil d'Administration :

Etat : 50 % de sièges au Conseil d'Administration

Président : Préfet de la Région Ile de France

(voix prépondérante)

Départements de la Région Ile de France : 50 % de sièges

(Paris : 5, les 7 autres départements : 1)

Répartition financière de la subvention publique :

70 % : Etat

30 % : Paris et les 7 autres départements de la Région

Ile de France

Relance des transports collectifs en Ile de France dans les années 60-70

- 1- Un nouveau concept de transport : le RER
- 2- Un nouveau concept de tarification : la carte orange
- 3- Une nouvelle source de financement : le versement transport

Cela a aussi correspondu à l'élaboration du SDAURP
(aujourd'hui SDRIF) : Importance de la liaison :
déplacements/aménagement

L'autorité organisatrice de transport en Ile de France après décentralisation en 2005

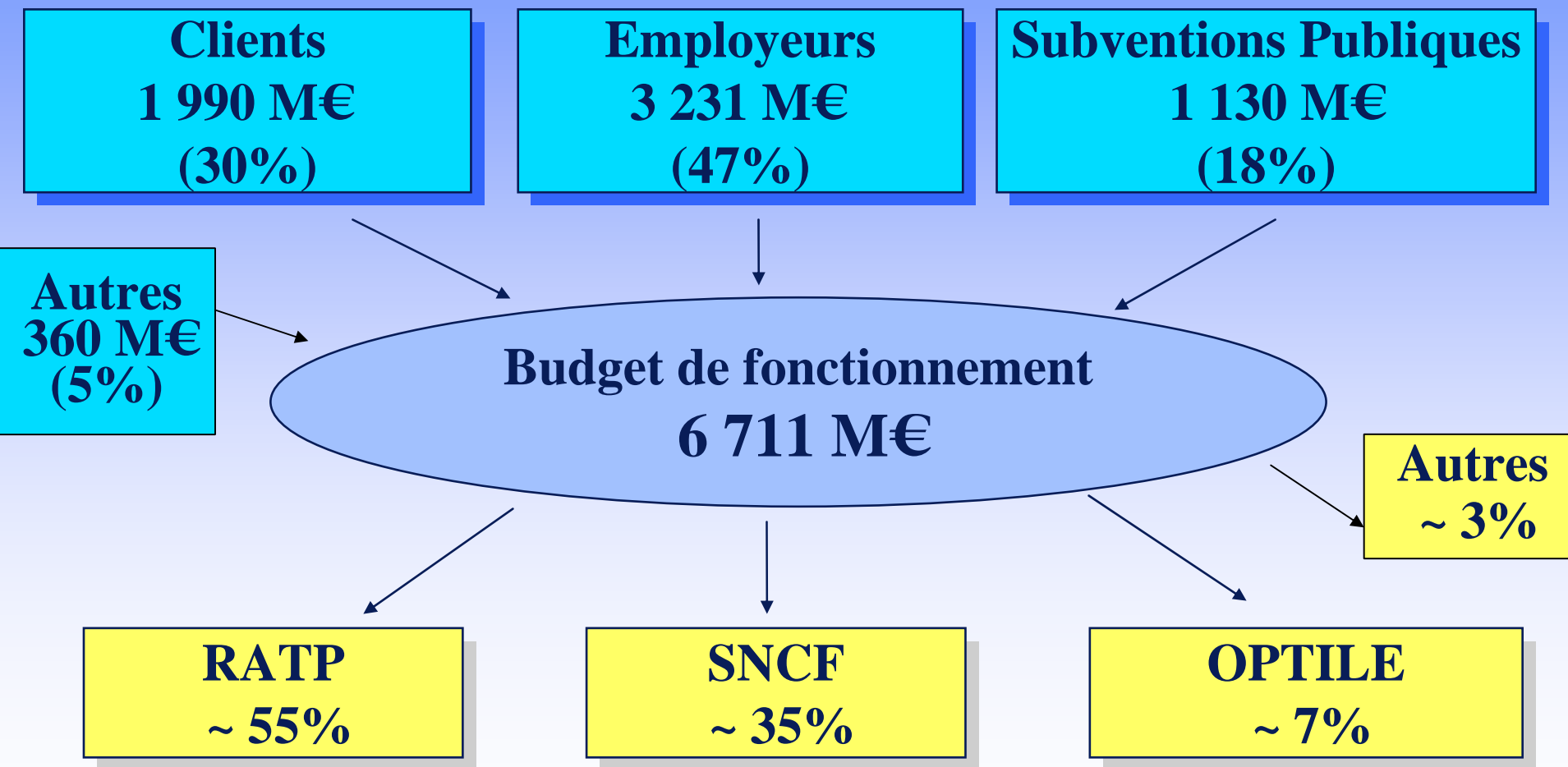
- Une unique AO : le STIF
- Pilotée et financée par l'Etat et les collectivités locales jusqu'au 1er juillet 2005
- La loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales (loi LRL) a transféré au 1er juillet 2005 l'organisation et le financement des transports collectifs en Ile-de-France aux collectivités locales (Région, Ville de Paris, 7 départements d'Ile-de-France)

Ile-de-France – budget global

(M€- 2005)

Ressources			Dépenses		
Clients	27%	1 990	Exploitation	82%	6 071
Employeurs publics-privés (dont VT : 2630 + prise en charge 50% : 600)	44%	3 231			
Subventions publiques (État, Région, Départements)	21%	1 590			
Autres	8%	600	Investissements	18%	1 340
Total		7 411	Total		7 411

Financement du fonctionnement des TC en IdF (M€- 2005)



STIF - Comptes 2005

(M€ - 2005)

Recettes			Dépenses		
VT	71%	2 631	RATP	48%	1 780
Subventions publiques (Etat : 289 M€=> réforme retraites en partie)	24%	872	SNCF	36%	1 333
Produit des Amendes	2%	93	OPTILE	9%	336
Autres (dont subv. Etat transport scolaire : 32 M€)	3%	104	Autres	7%	251
Total		3 700	Total		3 700

Subventions de l'Etat (en Ile-de France)

Jusqu'en 2005 (ordres de grandeur) :

– Subventions à l'AO pour l'exploitation :

560 M€/an

– Compensations à la Région : **200 M€/an**

– Contrat de 7 ans avec la Région Ile-de-France pour financement des investissements : **~ 1 Md €entre 2000 et 2007**

• **A partir de 2006 (suite à la décentralisation du STIF) :** transfert aux collectivités locales de points de fiscalité au titre de la loi relative aux libertés et aux responsabilités locales (loi LRL)

III- L'autorité organisatrice de transport urbain (AOTU) hors Ile de France

- Crée le PTU (territoire intercommunal où les transports sont qualifiés de transports urbains)
- Organise le transport public urbain dans le PTU, soit en régie, soit dans le cadre d'un contrat à durée déterminée (~85% des contrats sont des délégations de service public) :
 - Définit le niveau d'offre de transport
 - Choisit l'opérateur
 - Finance globalement le système : ressources du contribuable local, versement transport (fixe le taux et le produit du VT), usagers (fixe la tarification)
- Pour l'essentiel, l'AOTU est constituée de structures intercommunales (Communauté d'agglomération, communauté urbaine, CU) ou de syndicats mixtes

Agglomérations hors Ile-de-France

Budget global (M€- 2005)

Recettes			Dépenses		
Clients	16%	998	Exploitation	61%	3 882
Employeurs	36%	2 261			
Budgets locaux et Prêts	47%	2 989			
Subventions de l'Etat	1%	78	Investissements		2 444
				39%	
Total		6 326	Total		6 326

Subventions de l'Etat (en province)

- **Jusqu'en 2003**

Subventions d'investissement (sur base de DPC prises par l'Etat) :

- **environ 100 M€/an**

- **Depuis 2004** : décision politique de clore financièrement, sur le budget de l'AFITF, les DPC prises antérieurement :

- **2004-2006 : 291 M€**

- **A partir de 2007** : apport de 25 % du besoin de financement généré par des investissements TCSP

Les AOTU (hors Ile de France)

- 259 AOTU recensées en 2006 dont
 - ✓ 42,1 % de communautés d'agglomération
 - ✓ 21,6 % de communes
 - ✓ 12 % de communautés de communes
 - ✓ 10,4 % de syndicats mixtes de droit commun
 - ✓ 7,7 % de SIVU (syndicats intercommunaux à vocation unique)
 - ✓ 4,6 % de communautés urbaines
 - ✓ 1,2 % de SIVOM (syndicats intercommunaux à vocation multiple)
 - ✓ 0,4 % de SAN (syndicats d'agglomération nouvelle)
- Les PTU : 33 PTU > 200 000 hab dont 10 PTU > 400 000 hab (3 PTU > 1 M hab : Lyon, Lille, Marseille)

Types de contrat d'exploitation

(en % du nombre de réseaux – 185 réseaux pris en compte)

Contrat	Risque exploitation	Risque commercial	Part (A rajouter Affermage : 4 % Concession : 3 %)
Régie intéressée Et gérance	AOT	AOT	13 %
Gestion à prix forfaitaire	Exploitant	AOT	15 %
Contribution financière forfaitaire	Exploitant	Exploitant	65 %

IV- LE CAS DE L'AGGLOMERATION LYONNAISE

L'organisation des transports urbains

- **Une autorité organisatrice : le syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (le SYTRAL)**
- **Le SYTRAL comprend :**
- **Le département du Rhône (10 membres élus)**
- **L'association des 55 communes (16 membres élus)**
- **Un opérateur, KEOLIS, dont le contrat vient d'être renouvelé pour 6 ans. Il a la charge d'exploiter le réseau et d'assister le SYTRAL dans les projets de développement du réseau.**

L'organisation du SYTRAL du syndicat mixte

Comité Syndical

-16 élus de la Communauté Urbaine de Lyon

-10 élus du Conseil Général du Rhône

Bureau exécutif

-5 élus de la Communauté Urbaine de Lyon

-3 élus du Conseil Général du Rhône

Administration du Sytral

83 personnes

Sociétés délégataires

KEOLIS Lyon

Interhône-Alpes-
PMR

Les comptes 2005 du SYTRAL (exploitation)

Recettes		Dépenses	
Recettes commerciales	124,5	Dépenses d'exploitation des réseaux	295,8
Versement de transport	208,6	Frais financiers	47,1
Contribution collectivités	129,6	Autres dépenses	<u>32,1</u>
Autres recettes	<u>45,5</u>		375
	508,2		

Soit une épargne brute de 133,2 m€

Les comptes 2005 du SYTRAL (investissements)

Recettes		Dépenses	
Epargne nette	38,6	Amortissement de la dette	94,5
Emprunts	161,4	Equipements des réseaux	193
Autres recettes (subventions)	26,8		

Qui paie ? (dépenses globales exploitation + investissement)

- Les entreprises et les administrations à partir du VT: 208,6 soit 31 %
- L'emprunt : 161,4 soit 24 %
- Les contributions de l'autorité organisatrice : 129,6 soit 20 %
- Les clients du réseau : 124,5 soit 19 %
- Des recettes diverses (subventions, DGD) : 39,3 soit 6 %

Pour quelles dépenses ?

Des dépenses d'équipement :	193 M€soit 30 %
Des dépenses d'exploitation des réseaux :	296 M€soit 47 %
La charge de la dette :	141,6 M€soit 22 %
Le fonctionnement de la structure:	7 M€soit 1 %